RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BLUE PRODUCTION
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 100 EUROS
Siège social : 10 Av Rachel
75 018 Paris
En cours d'immatriculation au R.C.S Paris

STATUTS

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Ludovic BORDE,
Demeurant [redacted]
Né le [redacted]
De nationalité [redacted]
[redacted]

A établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée dont le gérant est l'associée unique.

Article PREMIER - Forme

La société est à responsabilité limitée.

Article 2 - Objet

La société a pour objet :

- La production, l'édition et les prestations de services en matière musicale, audiovisuelle et multimédia ;
- La production, la réalisation, l'édition, la fabrication, la distribution et la promotion d'œuvres musicales, audiovisuelles, multimédias et de phonogrammes et vidéogrammes ;
- L'acquisition et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle tels que droits d'auteur et droits voisins notamment par la communication, la mise à disposition du public, la distribution et la reproduction, de phonogrammes, vidéogrammes et de supports multimédias « on line » et « off line » ;
- La conception, la réalisation, la mise à jour, l'entretien et l'animation de sites Internet, CD-Rom et bonnes interactives ;
- La création d'identités visuelles, de chartes graphiques, de logotypes, de publicités, et de tous types de supports de communication ;
- La réalisation et la retouche de photographies ;

LB

- La production, la réalisation, la prise de vue, le montage et le mixage son d'œuvres audiovisuelles, notamment de films cinématographiques de court, moyen et long métrages, de films institutionnels, de publicités, de films d'entreprises, de vidéomusiques et de toute captation d'évènements ;
- Le conseil, l'audit et la formation en communication, musique, audiovisuel et multimédia ;
- La duplication et la distribution en nombre de supports matériels et immatériels ;
- La conversion et le transfert de formats numériques et analogiques d'un support à un autre ;
- Le management d'artistes et la gestion de carrières artisitiques ;
- Commerce de gros (commerce interentreprises) non spécialisé.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3 - Dénomination

Sa dénomination sociale est **BLUE PRODUCTION.**

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : « Société à responsabilité limitée » ou des initiales : « SARL », de l'énonciation du capital social ainsi que du numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé : [redacted]

Il peut être transféré par décision de l'associé unique.

Article 5 - Durée

La société a une durée de 99 ans, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6 - Apports

Monsieur Ludovic BORDE apporte et verse à la société une somme totale de 100 euros.

La somme totale versée, soit 100 euros a été déposée au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, à la Banque.

LB

Article 7 - Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de 100 Euros, divisé en 100 parts sociales d'une valeur de 1 euros chacune intégralement libérées, et numérotées de 1 à 100.

Article 8 - Gérance

La société est gérée par son associé unique **Monsieur Ludovic BORDE.**

Article 9 - Décisions de l'associé

L'associé unique exerce les pouvoirs et prérogatives de l'assemblée générale dans la société pluripersonnelle. Ses décisions sont répertoriées sur un registre coté et paraphé. Il ne peut en aucun cas déléguer ses pouvoirs.

Article 10 - Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Par exception, le premier exercice commencera à l'immatriculation au RCS Paris et sera clos le 31/12/2025.

Article 11 - Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par l'associé unique gérant. Leur dépôt au registre du commerce et des sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes. Le rapport de gestion est établi chaque année par l'associé unique gérant et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 12 - Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au registre du commerce et des sociétés.

Article 13 – Régime fiscal

La société sera soumise par option à l'impôt sur les sociétés.

Article 14 - Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la Société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

LB

Fait à Paris le 13.02.2024

Monsieur Ludovic BORDE
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »

[redacted]

LB